

AVIS

A partir du 15 courant

l'Auberge du Mouton

A BELFAUX

qui jusqu'ici a été tenue par **M. Louis HAYOZ**, syndic, sera reprise par le soussigné.

Le nouveau

tenancier s'efforcera de conserver la confiance dont a joui son prédécesseur en ne servant que de bonnes consommations à bas prix.

Jeux de quilles à disposition des amateurs.

1552

Théophile GENDRE-BRAYOUD.

La Liberté 29.07.1898